

Denis-Benjamin Viger ouvre à Morin les portes de son étude légale et Duvernay lui confie la direction de la *Minerve* qu'il vient de fonder. C'est le seul organe de défense possédé par nos compatriotes. *Le Canadien*, ressuscité par Etienne Parent en 1820 vient en effet de suspendre sa publication.

Le premier numéro de la *Minerve* paraît le 9 novembre 1827. D'un style modéré et digne, Morin a rédigé le prospectus du journal: "Nous aurons pour la religion, dit ce jeune directeur de 23 ans, le respect que lui assure son caractère divin et les sublimes vérités qu'elle enseigne aux hommes. Nous suivons avec attention la politique du pays. Ardents à soutenir les intérêts des canadiens, nous leur enseignerons à résister à toute usurpation de leurs droits en même temps que nous tâcherons de leur faire apprécier et chérir les bienfaits et le gouvernement de la mère-patrie..... L'histoire de notre pays sera aussi un des objets principaux de nos recherches."..... A.-N. Morin a été fidèle à ce programme. Tant qu'elle reste sous sa direction, la *Minerve* ne cesse pas d'être la sentinelle vigilante de la religion catholique et de la race française.

Ne faut-il pas un courage plein de témérité pour entreprendre à cette époque la publication d'un journal? Les gens lettrés sont plutôt rares. Souvent le directeur doit se faire reporter, correcteur et distributeur. Malgré le bon accueil du public, la *Minerve* ne recueille que 240 abonnements. Aussi, suspend-t-elle sa publication quinze jours après l'émission de son premier numéro; mais reparait le 12 janvier 1828. Ses bureaux deviennent le centre de ralliement des "Patriotes" à Montréal. Morin lui donne le meilleur de son enthousiasme, de son talent déjà mûri par un travail opiniâtre, pendant qu'à la Chambre d'Assemblée, il va devenir un des premiers lieutenants de Papineau. Admis au Barreau en 1828, à 25 ans, il est élu la même année député du comté de Bellechasse, son comté natal, à la Chambre d'Assemblée qui siège dans l'ancien évêché situé dans le jardin Montmorency. Sa réputation est déjà considérable. Admirablement renseigné sur l'histoire de la colonie, l'histoire d'Angleterre, le droit constitutionnel, et l'économie politique, il est très bien préparé pour jouer le rôle que ses amis et ses protecteurs attendent de lui. Bientôt Papineau, qui l'a en haute estime, favorise sa nomination au poste de secrétaire de la majorité de la chambre, dont il lui appartiendra de rédiger les motions, manifestes et résolutions.

—o—

Pour bien apprécier la position que va prendre Morin et ses amis Lafontaine, Neilson, Quesnel et Cuvillier, sous la direction de Papineau, à la Chambre d'Assemblée, examinons ensemble quels étaient aux points de vue, juridique et politique les droits de notre race.

Par la conquête, le droit public anglais a remplacé le droit public français. En vertu du droit commun et du droit international, notre droit privé ne doit pas changer, mais en 1764 une proclamation du roi nous prive de nos lois civiles fran-